

Délibération : N°2021-06-10 : 15

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 10 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du budget rectificatif n°1 2021.

Après présentation par M. Florent FEDIERE, Secrétaire Général de l'ENSCM et échange avec les membres du CA, le budget rectificatif n°1 2021 est proposé au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 23

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Le budget rectificatif n°1 2021 avec 22 voix pour et 2 abstention des membres présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 10 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

